

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
11	17

Date de la
convocation
11/08/2023

OBJET
DE LA
DELIBERATION

**DECISION
MODIFICATIVE
N° 1**

**BUDGET
MAISON DE
SANTE**



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 AOUT 2023

**DELIBERATION N° 08
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept août, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. CARIAT (procuration à C. REWUCKI)
- G. CHANEAC (procuration à A. ZAMBUJO)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à J. PORTAL)
- L. RAVAT (procuration à J.-M. CUILLE)
- V. GONZALVO, excusée
- C. VILLANUEVA, excusée

M. Jean-Marie CUILLE a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au Budget Maison de Santé pour les écritures de récupération des avances forfaitaires.

Pour le moment, une seule entreprise a souhaité bénéficier d'une avance (SN Vincent, pour 23 955 €) mais d'autres entreprises, qui n'ont pas encore commencé leurs travaux, sont susceptibles d'en demander.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante :

	INVESTISSEMENT	
DEPENSES	C/2313-041	+ 40 000,00 €
RECETTES	C/238-041	+ 40 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Le secrétaire,
Jean-Marie CUILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230817-DELIB08-170823-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2023

Affichage : 22/08/2023

